

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

---

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT À LA DÉFENSE NATIONALE DANS LE CADRE DU  
PARCOURS DE CITOYENNETÉ - (N° 2385)

Adopté

N° AC13

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Blanchet, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Substituer aux alinéas 1 et 2 un alinéa ainsi rédigé :

« L'article L. 312-12 du code de l'éducation est complété par trois alinéas ainsi rédigés : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rattacher le contenu de la proposition de loi à un article existant du code de l'éducation.